



Parcours professionnels : quels dispositifs ? 21 novembre 2022

L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : UNE COLLABORATION PARTENARIALE POUR UNE SOCIETE INCLUSIVE



L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (ORP)

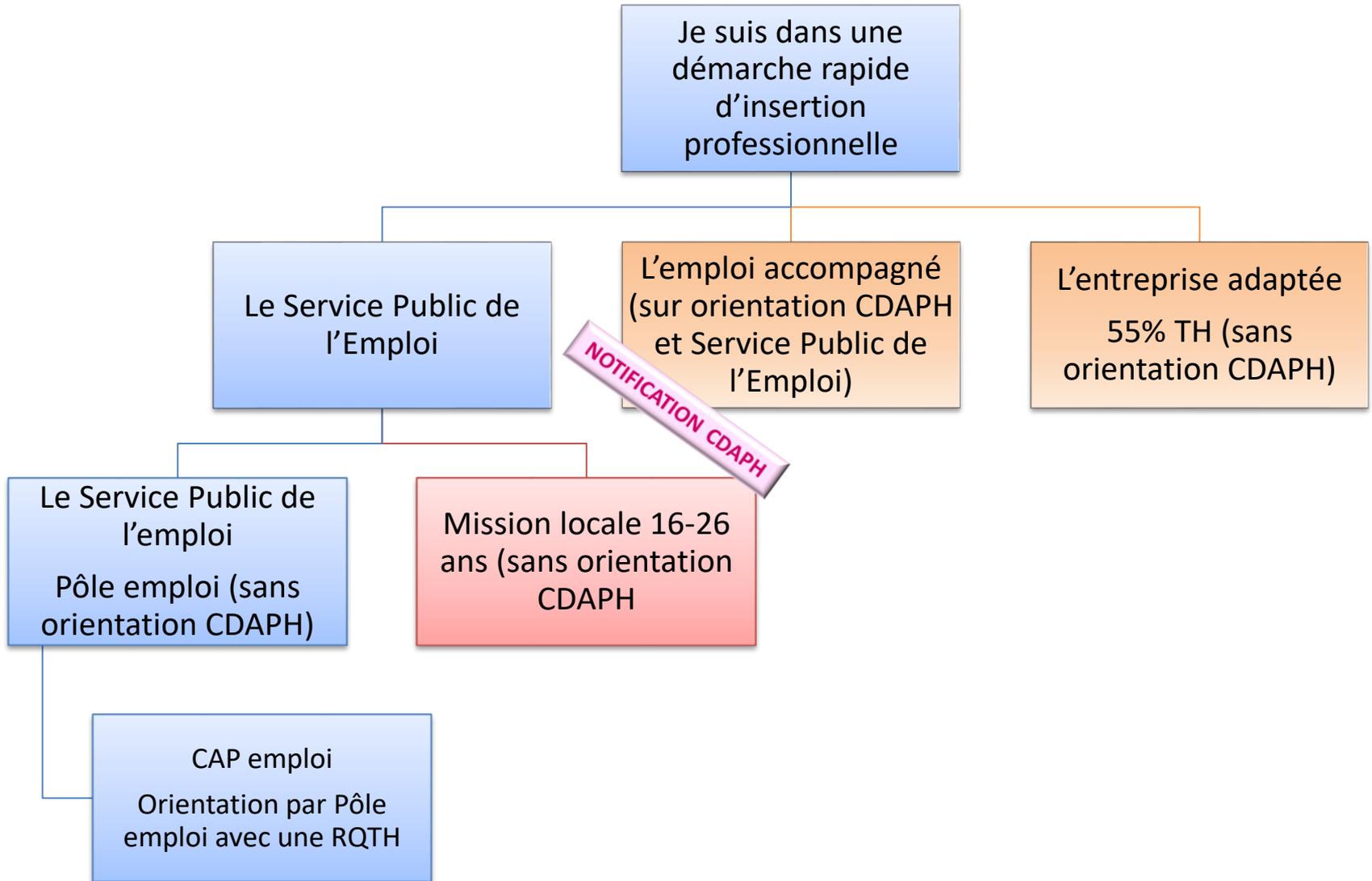
QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toute personne qui en fait la demande expressément ou qui souhaite s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle, de formation professionnelle ou de reconversion professionnelle.
- Quelque soit le statut de la personne.
- Elle peut être délivrée à partir de 16 ans.

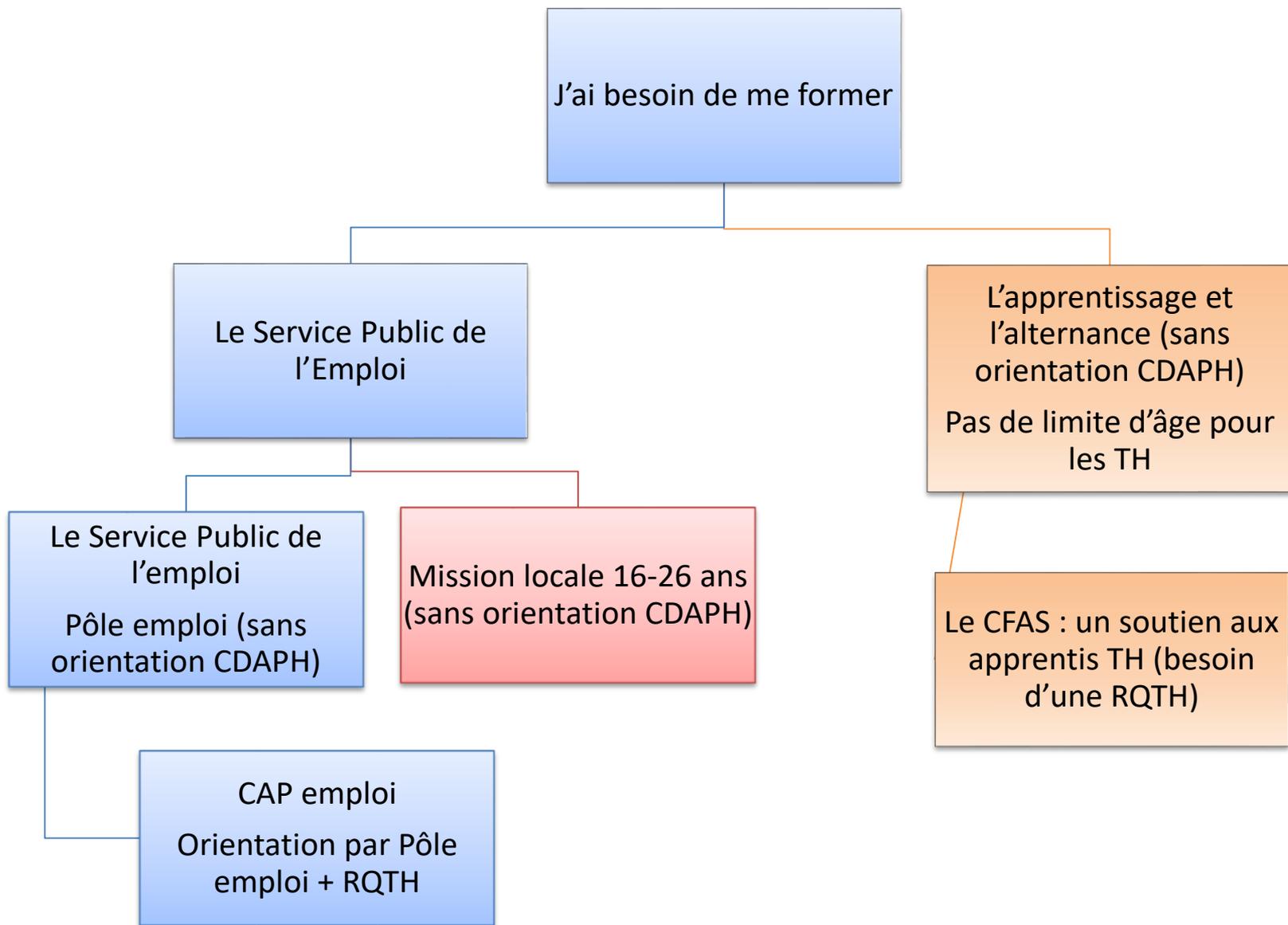
COMMENT EN BENEFICIER ?

- Il faut faire une demande auprès de la MDPH de résidence en cochant une demande d'orientation professionnelle dans la demande ou en exprimant un projet de vie ou un projet professionnel.
- Une notification d'orientation professionnelle vaut RQTH . L'orientation vers un Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT), vers le marché du travail ou vers un Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP) vaut RQTH (article L. 5213-2 du Code du travail).

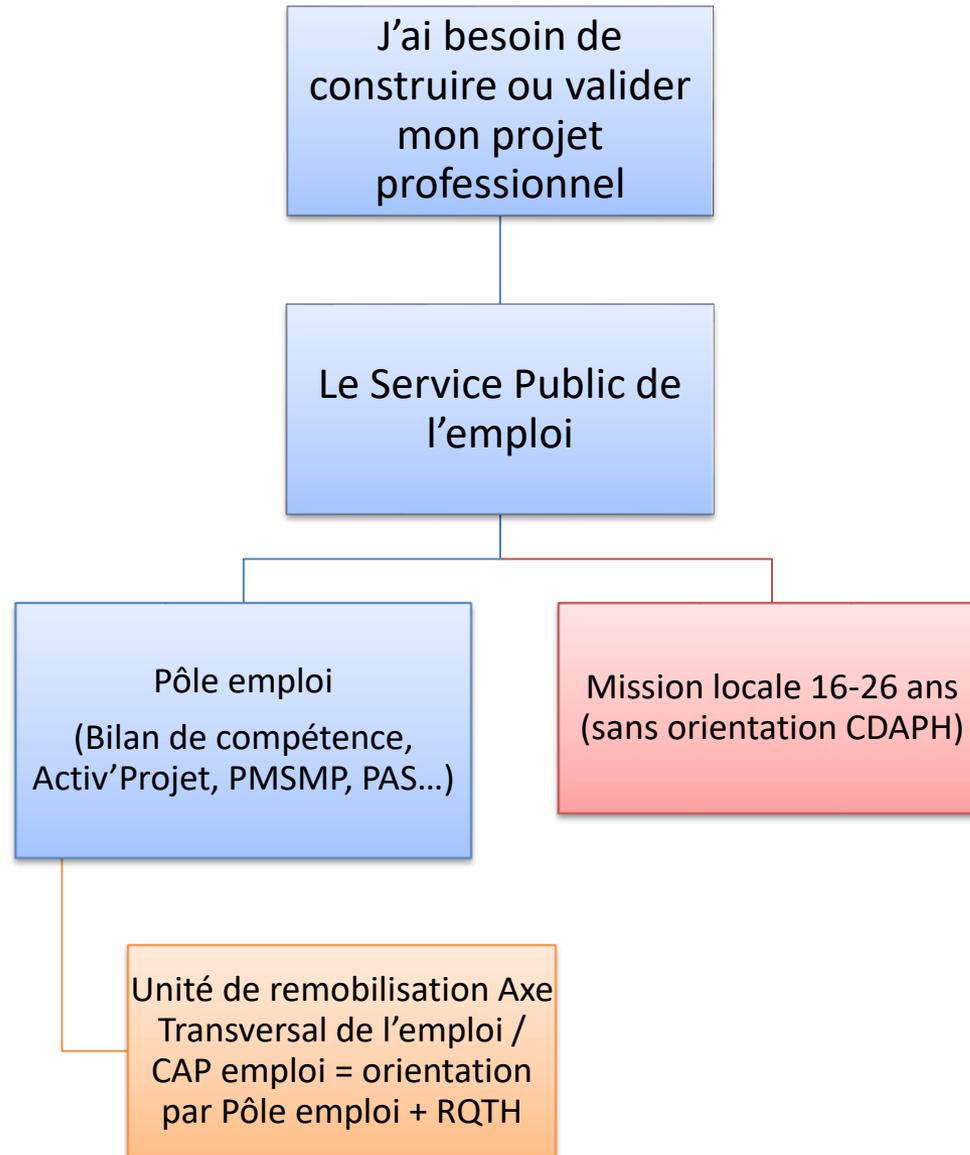
L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE



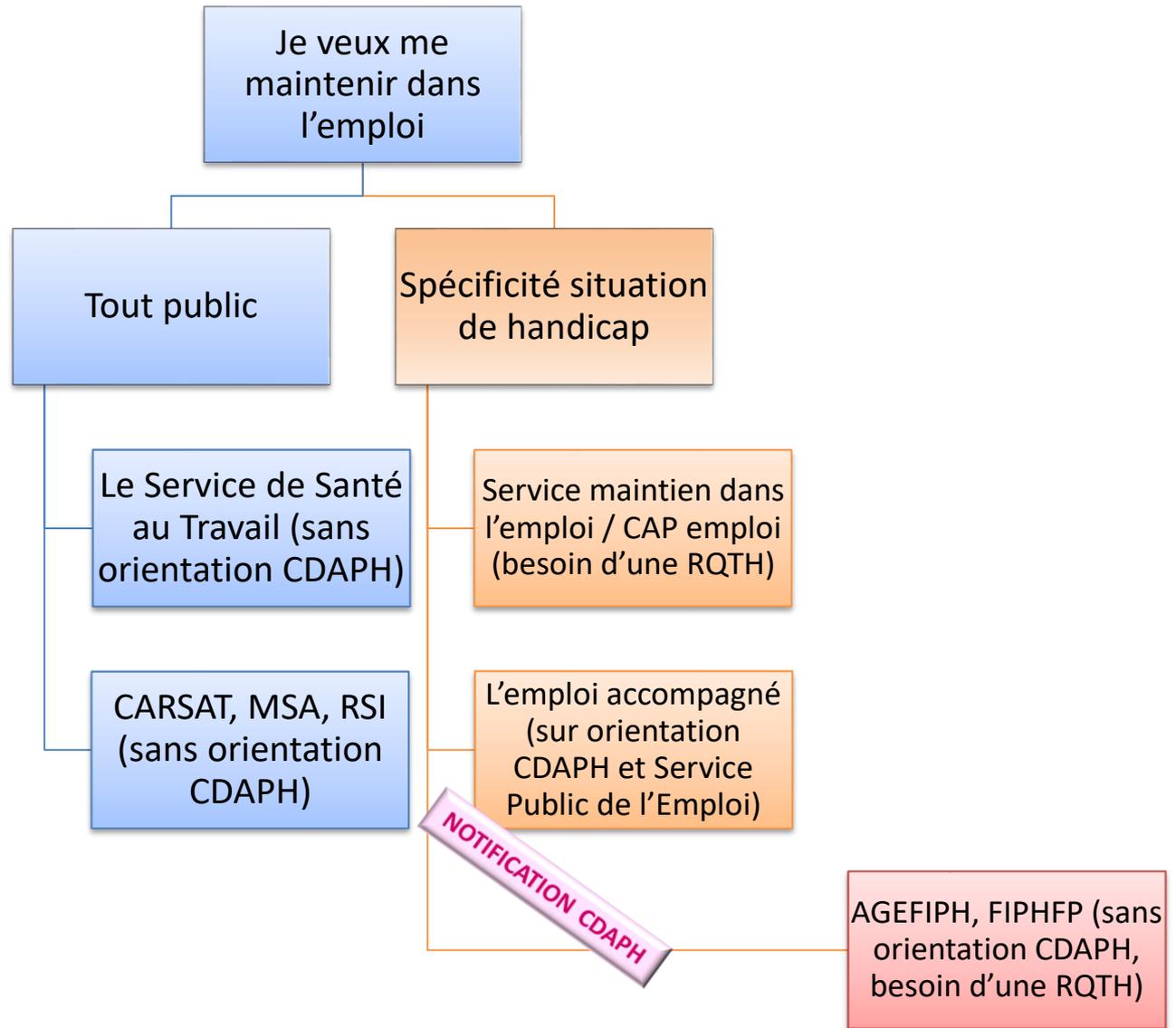
L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE



L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE



L'ORIENTATION EN MILIEU ORDINAIRE



L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : LIEU UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT (LUA)

QU'EST-CE QUE LE LIEU UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT (LUA) ?

- Une offre de service intégrée entre Pôle emploi et CAP emploi mutualisant l'expertise de Pôle emploi et CAP emploi et améliorant le service rendu
- L'agence Pôle emploi devient le LUA : les conseillers CAP emploi sont présents pour accompagner les demandeurs d'emploi en situation de handicap et les employeurs

DANS L'HERAULT ?

- 11 LUA sur le territoire héraultais depuis novembre 2021
- Une Team TH de 90 conseillers dédiés et un accompagnement adapté et personnalisé tout au long du parcours en fonction des besoins

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : LA MISSION LOCALE

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ) ?

Des entretiens individuels

Acceptation du handicap

Confiance en soi

Entretien avec 1
psychologue

Des entretiens collectifs

Accès aux droits

Sport adapté

Des stages en immersion

Accompagnement dans la
recherche d'emploi

QUI PEUT EN BENEFCIER ?

- Les jeunes sans emploi, ni formation, de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus pour les jeunes en situation de handicap).

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : LA MISSION LOCALE

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE ADAPTE (CEJ) DANS L'HERAULT ?

- Accompagner la personne dans l'élaboration d'un projet professionnel vers le milieu ordinaire, l'entreprise adaptée ou le milieu protégé.
- Une Prestation d'Appui Spécifique (PAS) peut être prescrite pour évaluer les moyens à mettre en place ou à développer pour compenser le handicap.
- Il repose sur un partenariat local pour le repérage, le suivi et l'accompagnement des jeunes dans les entreprises volontaires : les conseillers mission local des jeunes, la MDPH, notamment à travers l'Equipe Pluridisciplinaire Elargie (EPE), les ITEP, IME, MECS, CAP A CITE, Handiwork découverte, les ESAT.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Les jeunes ayant une problématique de santé, en situation de handicap ou en cours de reconnaissance.

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

QU'EST-CE QUE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ ?

- Un accompagnement renforcé subsidiaire au droit commun à partir de 16 ans
- **Un soutien à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi** en milieu ordinaire pour les travailleurs en situation de handicap et leurs employeurs, couplé à un accompagnement médico-social (articles L.5213-2-1 et D. 5213-89 du Code du travail)
- Dans l'Hérault : une plateforme emploi accompagné porté par l'APSH34, FAIRE-ESS et l'APF sous l'intitulé Emploi accompagné 34
- 116 places
- Depuis le 1^{er} janvier 2022, le dispositif d'emploi accompagné fonctionne en mode plateforme emploi accompagné

QUELLE DEMARCHE ?

- Une demande à la MDPH accompagnée du certificat médical
- La personne peut cocher sur la demande relative à l'emploi et à la formation professionnelle « avec accompagnement par le dispositif emploi accompagné »
- Sur notification CDAPH ou prescription du Service Public de l'Emploi (SPE)

NOTIFICATION CDAPH

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : INCLU'PRO FORMATION HANDICAP ET EMPLOI

QU'EST-CE QU'INCLU'PRO ?

- Permettre de concrétiser un retour direct à l'emploi OU favoriser l'accès à une formation qualifiante
- Un parcours modulaire, individualisé, quel que soit le niveau de qualification : acquérir et développer des compétences, construire un plan d'action, être autonome dans sa vie sociale, professionnelle et citoyenne, lever les freins
- Le parcours : 1H30 réunion d'informations collectives ; 20H max SAS (bilan individualisé à l'entrée, pendant le parcours et à la sortie) ; 280H max de formation
- Dispositif régional porté par l'APSH34 - dans l'Hérault : 332 places
- Lieux d'intervention : Montpellier, Sète, Béziers, ou en distanciel

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toute personne en situation de handicap (ou en cours de reconnaissance) à **partir de 15 ans et sans limite d'âge** ayant un projet d'emploi et / ou de formation validé OU ayant un projet nécessitant d'être approfondi au regard de son handicap

QUELLE DÉMARCHE ?

- Une demande via toute structure accompagnant une personne en situation de handicap
- Pour plus d'infos : includpro-emploi@apsh34.org ou 04.99.13.76.7

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : LES ENTREPRISES ADAPTÉES

QU'EST-CE QUE LES ENTREPRISES ADAPTÉES ?

- Une entreprise ordinaire (55% de TH)
- Dans l'Hérault : 20 EA
- Expérimentation du CDD tremplin : contrats de 4 à 24 mois maximum, destinés à accompagner des personnes en situation de handicap vers l'emploi auprès d'autres employeurs privés ou publics.
- Les travailleurs bénéficient d'un accompagnement professionnel individualisé, avec une formation si nécessaire. Ils peuvent être mis à la disposition d'un autre employeur pendant leur contrat, afin de leur permettre d'effectuer une période d'essai dans une autre entreprise, par exemple.
- Arrêté du 23 septembre 2021 fixant la liste des entreprises adaptées retenues pour mener l'expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles en recourant au contrat à durée déterminée conclu en application de l'article L. 1242-3 du code du travail
- Dans l'Hérault : APF34 (Montpellier), GEDEAS (St Aunes)

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH mais il y a des conditions d'entrée
- La personne postule directement auprès des entreprises adaptées

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : LE CLUB MOTIV'ACTION

QU'EST-CE QUE LE CLUB MOTIV'ACTION ?

- Dispositif d'accompagnement global social, médico-social et professionnel sur une durée de 15 mois
- Dispositif fondé sur le principe du « job coaching » : définir et élaborer le projet, accompagner vers et dans l'emploi en milieu ordinaire selon son ambition et ses aptitudes personnelles, avec ses problèmes médico-sociaux traités en parallèle.
- Géré et piloté par l'APSH34
- Lieux d'intervention spécifiques sur l'Hérault : Montpellier, Béziers, et les communes du Clermontais, de Lodévois, de Larzac , et du Grand Orb.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toute personne limitée ou restreinte par un trouble de santé, ayant entre 16 et 62 ans

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour plus infos : clubmotivaction-ate@apsh34.org , 04.48.20.48.20

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : PRESTATION D'APPUI SPECIFIQUES (PAS)

QU'EST-CE QUE LA PAS ?

- Appui spécifique dans le parcours d'accès à l'emploi
- Elaboration du projet professionnel
- Aide à l'intégration en formation et en emploi
- Identification des besoins de compensation
- Financé et porté par l'AGEFIPH

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Une PAS spécifique pour les publics diagnostiqués TCO-TSA
- Titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la MDPH.

QUELLE DEMARCHE ?

- Prescription du Service Public de l'Emploi (SPE)

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : PLATEFORME DE REHABILITATION PROFESSIONNELLE (PRP)

QU'EST-CE QUE LA PRP ?

- Plateforme dédiée à la réhabilitation professionnelle des personnes présentant des troubles psychiques.
- Actions centrées sur la recherche et le maintien en formation et en emploi dans le milieu souhaité par la personne (ordinaire, protégé , associatif).
- Coordination de tous les acteurs qui gravitent autour de la personne.
- Soins possibles.
- Sans limite de durée

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toute personne ayant un trouble psychique diagnostiqué et souhaitant un accompagnement à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi ou à la formation.

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : prp@chu-montpellier.fr

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : CAP'A CITE

QU'EST-CE QUE CAP'A CITE ?

- Accompagnement pour l'orientation professionnelle considérant les freins liés au handicap.
- Remobilisation des connaissances scolaires.
- Inclusion sociale en lien avec l'environnement de la personne.
- Responsabilisation et l'autonomisation du jeune accueilli.
- D'une durée de 11 mois.
- Subventionné par le Plan Régional d'Insertion des Personnes Handicapées.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Jeunes en situation de handicap de 16 à 30 ans, sans formation ni étude, ni emploi.

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : contact@capacite34.fr

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : UNITE DE DIAGNOSTIC ET DE SOINS DE L'AUTISME A L'AGE ADULTE (UDSAA)

QU'EST-CE QUE L'UDSAA ?

- Programme d'éducation thérapeutique.
- Formations pour aider à mieux gérer sa vie quotidienne en ateliers de groupe.
- Améliorer ses connaissances sur soi-même.
- Connaître ses droits.
- Mieux s'adapter aux situations de la vie quotidienne.
- Augmenter sa qualité de vie.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Jeunes adultes ayant un TSA et des capacités suffisantes d'expression.

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : autisme-adultes@chu-montpellier.fr , 04.67.33.28.05

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : PREPARATION APPRENTISSAGE CFA SPECIALISE

QU'EST-CE QUE LE CFA SPECIALISE ?

- Dispositif régional d'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap par la voie de l'apprentissage.
- Porté par Faire-ESS.
- Lieux d'intervention : région Occitanie

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Personnes âgées d'au moins 16 ans et sans limite d'âge au plus s'orientant vers une formation qualifiante de niveau V (CAP / BEP) par la voie de l'alternance et nécessitant une remise à niveau scolaire de base (lecture, écriture et maîtrise des 4 opérations).
- Titulaires d'une RQTH ou bénéficiant d'une orientation en établissement ou service médico-social délivrées par la MDPH.
- En capacités de développer les qualités au travail en milieu ordinaire quelle que soit la nature du handicap.

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : contact@faire-ess.fr , 04.67.07.02.30

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : SYNERGIE HANDICAP SUP

QU'EST-CE QUE SYNERGIE HANDICAP SUP ?

- Dispositif qui accompagne du BTS au Bac+5, les personnes en situation de handicap vers un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Elaboration et mise en œuvre d'un projet de formation Post-Bac en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) : préparation et anticipation de l'entrée en formation des futurs alternants, identification des modalités de compensations et aides transversales, co-construction des modalités d'aménagement, sécurisation de chaque étape du parcours.
- Porté par Faire-ESS.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Jeunes possédant tout type de handicap souhaitant avoir un accompagnement dans leur parcours de formation dans une perspective d'insertion professionnelle sécurisée.

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : mlyce.brunet@faire-ess.fr (Occitanie ouest) ou Cindy.dezerable@faire-ess.fr (Occitanie Est)

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : HANDIWORK

QU'EST-CE QUE HANDIWORK RECRUTEMENT ?

- Dispositif permettant à des demandeurs d'emploi, en situation de handicap, de se former directement en entreprise afin d'acquérir les compétences métier indispensables pour être recruté à l'issue de leur parcours.
- Formation qui se déroule à 100 % sur le lieu de travail, encadrée par un formateur expert du métier
- Durée de 8 semaines
- Lieux d'intervention : région Occitanie

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Travailleurs en situation de handicap souhaitant être formés.
- Titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la MDPH.

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : [RECRUTEMENT \(handiwork.fr\)](http://RECRUTEMENT(handiwork.fr))

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE : HANDIWORK

QU'EST-CE QUE HANDIWORK DECOUVERTE ?

- Dispositif permettant à des publics en situation de handicap, orientés en milieu protégé (ESAT, IME, IEM, UPSR,...), de découvrir le travail en milieu ordinaire pour y acquérir de nouvelles compétences métier.
- Formation qui se déroule à 100 % sur le lieu de travail, encadrée par un formateur expert du métier
- Durée de 6 mois puis un parcours vers un stage, une mise à disposition, une alternance ...
- Lieux d'intervention : région Occitanie

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Travailleurs en situation de handicap souhaitant être formés.
- Titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la MDPH.

QUELLE DEMARCHE ?

- Il n'y a aucune démarche à effectuer à la MDPH
- Pour d'autres infos : [DECOUVERTE \(handiwork.fr\)](http://DECOUVERTE(handiwork.fr))

L'orientation en réadaptation professionnelle

LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE : ESRP / ESPO / UEROS

NOTIFICATION CDAPH

LE CENTRE DE READAPTATION PROFESSIONNEL (CRP) : ÉTABLISSEMENT ET SERVICES DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP) DEPUIS LE 2 OCTOBRE 2020

- Des formations qualifiantes aux personnes handicapées en vue d'une insertion ou réinsertion sociale et professionnelle
- Un environnement médico-social adapté
- Des immersions en entreprise
- Un statut de stagiaire de la formation professionnelle

LE CENTRE DE PREORIENTATION (CPO) : ÉTABLISSEMENT ET SERVICES DE PREORIENTATION (ESPO) DEPUIS LE 02 OCTOBRE 2020

- Un bilan qui peut aboutir sur un projet de formation ou une insertion directe dans l'emploi
- Un environnement médico-social adapté
- Un statut de stagiaire de la formation professionnelle

L'UNITÉ D'EVALUATION DE RÉENTRAÎNEMENT ET D'ORIENTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (UEROS) :

- Pour les cérébro-lésés
- Pour construire un projet professionnel adapté au projet de la personne et à ses aptitudes.
- Un accompagnement dans l'élaboration du projet de vie
- Une aide pour développer les compétences en situation avec un suivi de 3 ans

POUR CONTACTER LE CRIP :

- contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr
- 04.67.33.18.00

LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE : ESRP / ESPO / UEROS

NOTIFICATION CDAPH

LE DISPOSITIF PASS P'AS : PASSEPORT PROFESSIONNEL AUTISME

- Géré et piloté par le CRIP
- Dispositif fondé sur le principe du « job coaching » : définir et élaborer le projet, accompagner vers et dans l'emploi en milieu ordinaire
- Pour les publics diagnostiqués TSA sans déficience intellectuelle titulaires d'une RQTH
- Durée de 10 mois dont 6 mois de possibilité de stage en entreprise

QUELLE DEMARCHE ?

- Une demande à la MDPH accompagnée du certificat médical
- La personne peut cocher sur la demande relative à l'emploi et à la formation professionnelle : orientation en CRP, CPO, UEROS (nommés aujourd'hui ESRP, ESPO, UEROS)
- Seule la CDAPH est compétente pour prendre la décision d'orientation
- Il n'y a pas de refus d'orientation professionnelle en ESRP, ESPO, UEROS. La CDAPH propose une orientation professionnelle différente, adaptée aux besoins et au projet de la personne
- Les décisions de la CDAPH sont directement transmises aux établissements sur Via Trajectoire

LES LIENS UTILES

LES SITES DE REFERENCE

POUR FAIRE SA DEMANDE, S'INFORMER OU CONTACTER LA MDPH : LE SITE DU DEPARTEMENT

- <https://mda.herault.fr/>

POUR TROUVER UN EMPLOI OU UNE FORMATION EN MILIEU ORDINAIRE :

- <https://www.pole-emploi.fr/region/occitanie/>
- <https://www.capemploi-34.com/>
- <https://www.montpellier.fr/296-mission-locale-des-jeunes.htm>
- <https://www.meformerenregion.fr/>
- [Emploi accompagné 34](#) (accompagnement en milieu ordinaire et maintien dans l'emploi)
- [inclupro-formation](#)

POUR TROUVER UNE FORMATION EN READAPTATION PROFESSIONNELLE :

- Dans l'Hérault : <https://crip-34.fr/>
- En France : <https://fagerh.fr/>

POUR TROUVER UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL :

- Dans l'Hérault : <https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/pages/AccesLibre/Annuaire/EtablissementMSPH.aspx>

POUR SE RENSEIGNER SUR SES DROITS :

- <https://herault.fr/381-personnes-handicapees-et-agees.htm>
- <https://www.cnsa.fr>
- <http://www.fiphfp.fr/>
- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>